

« Pédibus » Jean Macé : CHARTE DE L'ACCOMPAGNATEUR

Les renseignements recueillis dans cette fiche ne seront utilisés que dans le cadre du « pédibus ».

En tant qu'accompagnateur, je m'engage à respecter les consignes suivantes :

- 1- Accueillir et prendre en charge les enfants amenés par leurs parents à l'arrêt et organiser le groupe d'enfants en fonction de leur nombre en rang par deux. Le groupe doit être encadré par au moins 2 accompagnateurs. Si le nombre d'enfants dépasse 8, il faudra 1 accompagnateur pour 4 enfants .
- 2- Porter un gilet fluorescent de sécurité.
- 3- Noter les enfants empruntant la ligne ce jour-là sur la liste en ma possession et vérifier que tous ont franchi le portail de l'école. (si un enfant non inscrit se présente, je ne peux pas l'accepter, j'invite ses parents à l'inscrire)
- 4- Respecter strictement les trajets et horaires prévus. Le « pédibus » ne s'arrête pas plus d'une minute à chaque arrêt et n'attend pas les enfants retardataires.
- 5- Respecter et faire respecter strictement le code de la route*.
- 6- En cas d'imprévu, je m'engage à contacter le ou les suppléants prévus afin d'assurer le pédibus aux heures convenues. Exceptionnellement le trajet pourra être annulé .
- 7- En cas d'accident, je prends toutes les dispositions utiles :
 - signalement aux pompiers (le 112 depuis un téléphone portable)
 - signalement à l'école au 05 61 20 26 58
 - appel des parents au numéro noté sur la liste des inscrits.
 - un accompagnateur reste sur place en attendant les secours, le ou les autres poursuivent avec le reste du groupe.
- 8- Sur le plan des assurances (responsabilité civile et individuelle accident), les parents gardent toutes leurs prérogatives. La MAIF, mutuelle avec laquelle l'école élémentaire Jean Macé est sous contrat, couvre les opérations « pédibus » et « vélobus » organisées de façon informelle par les parents d 'élèves (termes du contrat).

Nom prénom de l'accompagnateur :

Adresse de l'accompagnateur :

Tel. Privé....., mobile....., professionnel.....

Mail.....

Nom et prénom de l'enfant :....., classe.....

Je suis disponible pour accompagner la ligne :....., à partir de l'arrêt :.....

Le/les jours de semaine suivant(s):

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

Régulièrement occasionnellement

Je pourrai me munir d'un téléphone portable pour le trajet « pédibus » : oui non

J'accompagne mes autres enfants non inscrits au « pédibus » : oui nombre : non

A Toulouse, le

Lu et approuvé et signature

* Interdiction pour les piétons d'avancer au milieu de la route. Ils doivent marcher sur les trottoirs s'ils sont praticables ou sur les bords de la chaussée (bord droit dans le sens de la marche pour les groupes).

Interdiction de traverser en dehors d'un passage piétons alors qu'il y en a un à moins de 50 mètres ou de traverser un carrefour alors que le feu piéton est au rouge.

Fiche à remettre au bureau du CLAE

« Pédibus » Jean Macé : FICHE D'INSCRIPTION DE L' ENFANT

Les renseignements recueillis dans cette fiche ne seront utilisés que dans le cadre du « pédibus ».

Je désire inscrire mon enfant au « PEDIBUS » de la ligne , arrêt n°, horaire :....

Nom de l'enfant : Prénom :
Nom des parents :
Adresse :
Téléphone fixe : portable : E-mail :
Age de l'enfant : Classe :

Mon enfant participera au « pédibus » le matin : régulièrement occasionnellement

Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi

1-Sur le plan des assurances (Responsabilité civile et individuelle accident), j'ai connaissance qu'en tant que parent je garde toutes mes prérogatives.

2-J'ai pris connaissance de la charte de l'élève que j'ai expliquée en détail à mon enfant et j'en approuve les termes. J'ai bien noté qu'il faut être à l'arrêt choisi à l'heure car le « pédibus » n'attend pas.

3-Je m'engage à amener mon enfant à l'arrêt du « pédibus » et à attendre son arrivée. Il reste sous mon entière responsabilité jusqu'à ce qu'il intègre le groupe de ramassage auquel il a été inscrit.

Cas particulier : lorsque j'autorise habituellement mon enfant à aller à l'école, seul à pied, il peut cheminer avec le groupe « pédibus » s'il signe la charte de l'élève, mais je décharge de toutes responsabilités l'accompagnateur.

4-J'autorise l'accompagnateur à prendre toutes dispositions utiles en cas d'accidents.

- signalement aux pompiers (le 112 depuis un téléphone portable)
- signalement à l'école au 05 61 20 26 58
- appel des parents au numéro noté sur la liste des inscrits

5-En cas de circonstances exceptionnelles le ramassage Pédibus pourra être annulé ponctuellement, alors je prendrai moi-même en charge l'acheminement de mon enfant.

6-J'ai bien noté que cette inscription ne pourra être effective que lorsque suffisamment d'accompagnateurs s'engageront bénévolement dans cette démarche. Elle n'engage pas à une assiduité dans la fréquentation du « pédibus » par mon enfant, mais elle est obligatoire pour qu'il puisse l'utiliser ;

A Toulouse, le

Lu et approuvé et signature

Fiche à remettre au bureau du CLAE

« Pédibus » Jean Macé : CHARTE DE L'ÉLÈVE

Enfant : nom et prénom :

classe :

Je m'engage :

- 1-A respecter les consignes de sécurité données par l'accompagnateur.
- 2-A arriver à l'heure aux arrêts comme si je prenais le bus. Le « pédibus » n'attend pas.
- 3-A porter mon cartable convenablement.
- 4-A marcher calmement sans gêner les autres (pas de parapluie).
- 5-J'attends sur le trottoir jusqu'à ce que l'accompagnateur me dise de traverser.

PS : En cas de non respect de ces règles, l'accompagnateur se réserve le droit de refuser l'accès au « pédibus »

Parents : nom et prénom et signature

Enfant : signature

NB ; les inscriptions ne seront effectives que lorsqu'un nombre suffisant de parents accompagnateurs sera atteint. Les tableaux de fonctionnement seront affichés à l'entrée de l'école ou consultables sur le site www.alejm.org